

Mise en accessibilité du Cinéma « Le Hublot »

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a fixé au 1^{er} janvier 2015 la mise en accessibilité des E.R.P.

Sans attendre l'obligation fixée par la loi, la Municipalité a décidé dès 2011 d'entreprendre la mise en conformité des équipements.

En effet, outre l'obligation législative, la Municipalité a souhaité améliorer l'attractivité du cinéma en facilitant l'accès à la salle (le dossier est complexe - 1 copropriété, 2 établissements en exploitation...).

Par ailleurs, ce projet devait s'accompagner d'un renforcement de la structure qui fait office de charpente et de la pose d'une isolation en toiture pour réduire les coûts énergétiques et augmenter l'isolation acoustique.

Vu l'ampleur des travaux, il aurait été nécessaire de fermer le site pendant une période de 8 à 10 mois.

Il a été confié à Monsieur CHANTELOUP, architecte, la mission de conduire cette opération.

Le diagnostic a été finalisé fin 2011 et présenté à l'association le 22/03/2012.

Le 02/03/2012, la planification des travaux a été actée. Lors de cette réunion, il a été décidé de proposer les travaux en 2013 et qu'il convenait de prendre toutes les dispositions nécessaires au niveau des diverses autorisations à obtenir, des procédures de commande publique, etc.

L'association, représentée soit par son président ou un membre du Conseil d'Administration, a été associée au projet tout le long de son élaboration.

Le 14 juin 2012, la commission d'accessibilité a été réunie pour la présentation du site, du projet et des difficultés auxquelles le Maître d'Ouvrage est confronté. Toutes les décisions ont été prises collégalement en fonction de la réglementation, des dérogations admissibles, des contraintes du site, de son exploitation, et financières.

Au cours de la finalisation du dossier, des adaptations ont été nécessaires pour aboutir le 4 octobre 2012 à un avis favorable des commissions de sécurité et d'accessibilité.

La consultation a été lancée le 19 octobre 2012.

Le montant des offres étant supérieur à l'estimation, de nouvelles modifications techniques ont été apportées et des négociations financières ont été engagées avec les entreprises pour obtenir les offres suivantes :

Lot n°	Nature	Entreprises	Coût € TTC	+ / - Value	Montant final
1	Désamiantage	MR OUEST	58 604,00	- 2 990,00	55 614,00
2	Maçonnerie	Ets TROFFIGUE	29 062,80		29 062,80
3	Serrurerie métallerie	Métallerie François	3 794,07	+ 3 585,43	7 379,50

4	Couverture	Ent. GUENEGO	10 764,00	- 2 851,49	7 912,51
5	Mur rideau	Ets DAVID	24 876,80	- 141,13	24 735,67
6	Menuiseries intérieures	Ets SENAND	33 488,00	+ 780,35	34 268,35
7	Cloisons sèches	Sarl SOPI	11 266,32	+ 1 536,31	12 802,63
8	Revêtement de sols et murs	Ets MORICET	13 395,20	+ 1 388,08	14 783,28
9	Peinture	Sarl HOUGARD	5 167,65		5 167,65
10	Electricité	Ets AM3I	21 049,60	- 1 644,78	19 765,34
11	Plomberie Ventilation	Ets AM3I	7 654,40	- 538,20	7 116,20
12	Elévateur PMR	Ets ERMHES	20 920,65		20 920,65
13	Nettoyage du chantier		2 942,00		2 942,00
		TOTAL	242 985,49	-875,43	242 110,06

Les travaux devaient débuter le 15/01/2013 par le désamiantage avec un début d'installation le 14/01/2013. Or, il est à regretter l'absence de l'entreprise au cours de la semaine 3. Les travaux ont finalement débuté le 22 janvier 2013.

Pour autant, les travaux de désamiantage ont été effectués dans le délai imparti, ainsi que la levée des mesures libératoires. Cette phase délicate a permis d'envisager une fin de travaux dans les délais prévus.

L'équipement a été rendu à l'exploitant avec 1 semaine d'avance.

La commission de sécurité a eu lieu le 24/05/2013 et a prononcé un avis favorable.

Nature des travaux :

- Modification de la façade
- Accessibilité depuis le domaine public par la création d'une rampe,
- Modification des portes d'entrées et alignement des portes permettant d'augmenter la distance à l'escalier ⇒ accès de 0,6m, et création d'une porte coulissante.
- Elévateur, qui prendra le nom d' "ascenseur lent", en effet le fabricant a obtenu une autorisation de commercialiser cet équipement sous cette appellation depuis quelques semaines. Le produit installé reprend toutes les dispositions techniques imposées par cette normalisation, mais lors de sa commande la labellisation n'était pas officielle.
- Modification de l'espace billetterie,
- Création de 6 places PMR (3 coté entrée & 3 côté écran), avec des modifications de rampe pour respecter la réglementation.
- Mise en sécurité par des zones "refuge" de 6 places PMR,
- Mise en accessibilité des sanitaires - 3 blocs dont 1 PMR

Coût des travaux de mise en accessibilité :

↳ travaux & honoraires divers : 284 000 € TTC

Le projet a bénéficié de 2 dérogations de la part de la commission de sécurité & d'accessibilité pour permettre la réalisation de ces travaux.

Il s'agit du maintien de la forme de rampe longitudinale dans la salle de projection ainsi que la réduction de la largeur de l'escalier menant à l'étage afin d'implanter l'ascenseur lent.

La réglementation peut sembler complexe, inadaptée... mais elle s'impose, on relève des contradictions entre la pente de la salle pour les angles de vue et la pente imposée pour l'accessibilité.

La responsabilité du Maire, des cadres municipaux et du représentant légal de l'exploitant, serait engagée en cas d'inobservation des différents règlements lors d'un sinistre.

Depuis 2002, le cinéma Le Hublot a fait l'objet de travaux, tels que :

- *Mise aux normes électriques* suite à un avis défavorable du groupe de visite lors d'une visite périodique en 2005.
↳ montant des travaux : 78 925,00 € TTC
- *Changement de la pompe à chaleur :*
↳ montant des travaux : 50 200,00 € TTC
- *Mise en conformité du tarif jaune :*
↳ montant des travaux : 37 230,00 € TTC